

ATELIER : Les outils de la co-construction d'une politique sportive territoriale

Introduction sur la co-construction d'une politique sportive territoriale... ou le sport levier de développement des territoires : contexte et enjeux des politiques sportives territoriales. Co-construire pourquoi, avec quels acteurs, et comment?

Éléments de contexte

Multiplés et variés sont les éléments du contexte dans lequel s'inscrit aujourd'hui la construction d'une politique publique sportive territoriale :

- **contexte législatif** tout d'abord, avec la loi NOTRe de 2015 qui maintient la compétence partagée entre les différents strates de collectivités et permet donc à chacune d'entre elles de définir ses orientations en matière de sport (qui reste une compétence optionnelle, hormis pour ce qui est du développement maîtrisé, incombant aux départements). Ces mêmes politiques publiques qui n'ont cessé de se développer depuis plus de 50 ans (autour notamment des 4 grands axes que sont : la construction et la gestion d'équipements, le soutien aux associations sportives, les actions d'éducation et d'animation dans le temps scolaire, péri-scolaire, et extra scolaire, l'accompagnement de l'organisation de manifestations sportives). Cadre législatif qui se traduit, dans la réalité, par des différences significatives de positionnement et de niveaux d'intervention suivant les territoires...avec pour conséquences d'importantes inégalités territoriales d'accès à la pratique des APS.

- **contexte de changement institutionnel**, avec notamment une intercommunalité sportive qui se met progressivement en place. L'intercommunalité sportive qui apparaît de plus en plus comme le niveau le plus pertinent pour assumer les politiques sportives les plus coûteuses (équipements structurants et/ou d'intérêt communautaire, grands événements).

- **contexte financier**, avec une dépense publique consacrée au sport qui est assurée pour les 2/3 par les collectivités territoriales (notamment le secteur communal), dans un environnement général de raréfaction des moyens (avec un État pas toujours aussi présent que souhaité, et des budgets contraints des collectivités qui doivent opérer des choix dans leurs priorités d'actions).

- **contexte d'évolutions sociétales majeures**, s'agissant de la pratique sportive : diversification des publics et des finalités, pratiques émergentes et/ou nouvelles formes de pratiques, nouveaux espaces,... Sans compter le développement du numérique qui vient bousculer les pratiques.

Au fil des années, le sport est devenu un enjeu sociétal transversal majeur.

- **contexte environnemental** devenu incontournable, avec la prise en compte de la question de l'impact environnemental des équipements, des pratiques, des manifestations ; question

qui devient de plus en plus prégnante dans le champ sportif, comme dans notre société, avec une ambition affichée de *tendre vers un sport plus durable*.

Le projet sportif local/territorial...ou le sport levier de développement des territoires

On peut tenter de résumer les principaux enjeux des politiques sportives à *la valorisation des apports sociaux, sociétaux et économiques de l'activité physique et sportive*.

Trois enjeux majeurs :

- **le sport : enjeu d'attractivité et de construction de l'identité (de la « marque ») des territoires**, à travers : le sport spectacle et les grands événements, le développement d'une offre touristique, la construction/rénovation d'infrastructures, l'emploi, l'aménagement du territoire...

- **le sport : enjeu de société...parce-que les APS sont un déterminant de la « bonne » santé physique, mentale et sociale**, à travers : le sport pour tous, la lutte contre les discriminations, l'accessibilité aux APS quel que soit le territoire ; l'insertion sociale ; l'éducation ; l'égalité femmes-hommes ; la santé, ou encore la transition écologique et énergétique...

- **nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, avec** : la réponse à la demande sociale, la demande de bien-être, les évolutions technologiques et la place des réseaux sociaux, l'évolution des temps et lieux de pratiques,

...parce-que les attentes en matière d'activités physiques ont largement évolués, et qu'elles varient au cours de la vie de l'individu,

...parce-que la pratique licenciée n'est plus la seule réponse au développement des pratiques de loisirs, libres ou autonomes, qui investissent l'espace urbain, à la recherche de plaisir et de bien-être.

De la nécessité de co-construire une politique sportive territoriale

Une définition...parmi d'autres, de ce qu'est la co-construction :

La co-construction est un processus institué, de participation ouverte et organisée, d'une pluralité d'acteurs, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation d'une action/politique publique.

Pourquoi co-construire ?

La notion de co-construction (apparue en 2010) traduit un changement dans la façon de réfléchir. Elle est généralement le fruit d'une volonté de « *mettre en place un processus territorial de participation, et de faire de la politique autrement* »

La co-construction ne traduit pas un simple volonté de dialogue.

Co-construire, c'est afficher une ambition de co-gérer et co-décider avec les associations, les habitants de son territoire.

Avec qui co-construire?

Les parties prenantes de la co-construction vont être à la fois des acteurs externes à la collectivité (différents interlocuteurs et réseaux déjà existants de la communauté sportive

notamment) et des acteurs internes (directions et/ou services ressources, et directions et/ou services thématiques associés).

Il faudra également veiller à ce que « le grand public » puisse s'exprimer.

Comment co-construire...ou les conditions de la réussite.

- Y dédier des moyens : humains, financiers, matériels et techniques...
- Identifier les différents dispositifs qui vont être susceptibles d'être mis en œuvre pour la conduite de la co-construction : consultations, réunions, conférences-débats...
- « Bien » communiquer.
- Ne pas hésiter à se faire accompagner par des « experts » (internes ou externes)